



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 23/05/2025

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 12), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 14), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 2), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 20), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Benoît CYPRIANI

Étaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kevin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 4), M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, M. Sébastien COUDRY à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET (à compter de la question n° 27), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse)

OBJET : 12 - Aide aux Congrès - 4ème répartition de l'année 2025

Délibération n° 007917

Aide aux Congrès - 4ème répartition de l'année 2025

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	29/04/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions en réponse à trois demandes universitaires d'un montant de 1 900€ et deux demandes d'associations privées d'un montant de 1 600€ dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques pour un montant total de 2 500€.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

I. Congrès universitaires

500 € pour le laboratoire ThéMa, UFR SLHS, Université Marie et Louis Pasteur qui organise le 10 octobre 2025 le colloque « Prix de thèse CSS/France ».

C'est un prix à l'échelle nationale qui a pour objectif de mettre à l'honneur la recherche dans le domaine des systèmes complexes et de distinguer les travaux de jeunes chercheurs et chercheuses particulièrement prometteurs.

Le champ des systèmes complexes est transdisciplinaire, il regroupe les sujets qui vont de l'informatique à la géographie, en passant par la linguistique, l'histoire, la physique, l'épidémiologie ou l'écologie... Ce qui fait le lien, c'est la manière dont s'organisent les systèmes : des éléments en interaction qui donnent lieu à des phénomènes émergents.

L'appel à candidature pour le Prix de thèse Systèmes Complexes 2025 concerne les doctorantes et doctorants de toutes les disciplines travaillant sur les systèmes complexes ayant soutenu leur thèse en 2024. Il y a deux phases à cet appel : un dépôt de dossier de candidature, puis une journée de présentations orales.

A l'issue de la première phase, les meilleurs candidats et candidates seront informés de leur sélection pour présenter leur thèse devant un jury interdisciplinaire composé de personnalités reconnues dans le domaine des systèmes complexes. Celui-ci décernera 3 prix de 1 000€ chacun.

Cette journée d'audition aura lieu le 10 octobre 2025 à Besançon. Les candidats devront être présents physiquement lors de cette journée. Elle sera suivie d'un temps informel d'échanges qui sera prolongé jusqu'au lendemain avec une visite de la ville de Besançon. Des chercheurs et chercheuses prestigieux dans leur domaine seront présents.

Le colloque se déroulera sur 1 jour.

Environ 50 participants sont attendus à la MSHE, Claude Nicolas Ledoux.

Le budget prévisionnel de colloque au rayonnement national est de 6000€.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

En cas d'accord, la dépense totale de 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036. Il s'agit d'une première attribution de subvention.

700 € pour l'ISTA UR4011 –Université Marie et Louis Pasteur – et APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur) qui organise du 4 au 7 juin 2025 le colloque « tradition de l'erreur et Congrès de l'APLAES ».

La manifestation réunit deux événements : un colloque scientifique international et le congrès de l'Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur (APLAES), qui est une société savante nationale.

Le colloque propose d'engager une réflexion pluri et interdisciplinaire sur la notion de l'erreur sous le prisme de sa tradition. Les contributions seront centrées sur l'Antiquité, historiographie et la transmission des savoirs au fil des siècles.

Le congrès de l'APLAES se tient chaque année dans une ville universitaire française depuis sa création en 1968. Il s'est tenu à Besançon en 1986 et 2015. Pour l'édition 2025 conjointe au colloque, le congrès accueillera des professeurs de prestige dont Gabriella Ottone et Ugo Fantasia (Italie), Pierre Sarr (Sénégal), David Bouvier et Thomas Schmidt (Suisse), ainsi que les nombreux universitaires de renom qui viendront en auditeurs.

Après deux journées scientifiques (4 et 5 juin), au matin du 6 juin se tiendra la remise du prix de thèse, suivie d'une table ronde commune avec les sociétés savantes amies sur le thème de la lecture des textes antiques. L'après-midi sera consacrée aux rapports moral et financier, ainsi qu'à l'élection du nouveau bureau. Une journée touristique pour découvrir Besançon et ses musées sera organisée le 7 juin.

Le congrès se déroulera sur 4 jours.

Environ 60 participants seront attendus à l'UFR SLHS.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement européen est de 7800€.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

En cas d'accord, la dépense totale de 700 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036.

700€ pour le Laboratoire de Psychologie de l'Université Marie et Louis Pasteur-UR3188 qui organise du 2 au 4 juin 2025 le colloque « Jeunes chercheurs et chercheuse de l'Association pour la Diffusion de la Recherche Internationale en Psychologie Sociale (ADRIPS).

La 17ème édition du Colloque Jeunes Chercheurs(euses) CJC est organisé en partenariat entre le Laboratoire de Psychologie (UR3188) de l'Université Marie et Louis Pasteur et l'Association pour la Diffusion de la Recherche Internationale en Psychologie Sociale (ADRIPS).

Ce colloque international visera à :

- Stimuler l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs et chercheuses en leur offrant l'opportunité de se constituer un réseau professionnel et scientifique,
- Participer à la formation continue des Masters, des doctorants(es) et des jeunes chercheurs(euses),
- Diffuser des savoirs scientifiques de hautes qualités et innovants,
- Valoriser le rayonnement national et international des organismes de la formation et de la recherche (Laboratoire de Psychologie, Université Marie et Louis Pasteur, Ecole Doctorale SEPT, MSHE),
- Faire découvrir la richesse et la convivialité de Besançon, notamment par le biais d'événements conviviaux permettant la découverte des sites historiques et touristiques de Besançon.

Le congrès se déroulera sur 3 jours.

Environ 100 participants seront attendus à la MSHE, Claude Nicolas Ledoux

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement européen est de 7800€.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

En cas d'accord, la dépense totale de 700 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65731.0022164.10036.

II. Séminaires/colloques privés

1 000€ pour le folklore comtois qui organise du 6 au 7 mai 2025 le congrès « Etre franc-comtois aujourd'hui, migrations, générations, transmissions »

La problématique du sentiment d'appartenance :

Si un certain régionalisme à l'ancienne, fondé sur la nostalgie du passé et une conception mythique de son histoire, a vécu dans l'esprit de nos contemporains, le seul fait d'habiter la région, de longue date ou depuis peu modifie les gens : ils s'attachent à leur coin de terre, à leur village, leur terroir, souhaitent mettre des mots à l'appétit de vivre ensemble, et sans savoir ce que cela signifie, se sentent francs-comtois.

Un certain nombre de chercheurs, dans les domaines de la sociologie, de l'anthropologie, de l'histoire, des sciences et techniques, mais aussi des acteurs économiques, présenteront leurs réflexions sur ce thème. Ces interventions seront coupées de tables rondes, où seront abordées et discutées de manière spontanée et informelle, ici la question du sport, comme support de l'identité régionale, là celle de la forêt comtoise, ou encore les réseaux sociaux, où s'expriment de plus en plus de revendications d'appartenance régionale.

Le congrès se déroulera sur 2 jours.

Environ 200 participants sont attendus à la MSHE Claude Nicolas Ledoux.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement européen est de 11000€.

Il s'agit d'une première attribution de subvention.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

600 € pour SAMU 25 CHU BESANCON qui organise le 22 mai le congrès « 12^{ème} journée de la CUMP renforcée 25 ».

La CUMP25 renforcée organise tous les deux ans, une journée nationale à destination des volontaires des Cellules d'Urgences Médico-psychologiques, des professionnels du champ de santé, du social mais également, de l'éducation et de la sécurité.

Après 5 années suite à la situation sanitaire exceptionnelle du Covid, l'équipe de la CUMP 25 renforcée a organisé une nouvelle édition de cette journée à envergure nationale le 9 novembre 2023 au Petit Kursaal de Besançon.

Le colloque 2025 sera sous forme d'une table ronde et 2 présentations orales.

- Table ronde animée par Thierry EME, animateur de France Bleu, suscitée par 2 événements traumatiques micro sociaux régionaux avec la présence de nombreux partenaires de terrain de la CUMP. : médecin SAMU SMUR, gendarme, substitut du procureur, responsable du département Pole Enfants Confiés du Doubs, psychiatre et psychologue de l'Unité du psycho trauma, médecin pompier, médecin légiste, médecin de l'Education Nationale.

- Présentation orale de Nathalie Prieto, médecin psychiatre (CHU LYON) , référente Nationale des CUMP. : « Place des CIUMP lors d'un événement microsocial, intérêt d'une prise en charge précoce ».

- Présentation orale de Mykaia, dessinateur concepteur : « comment parler du trauma avec humour ? ».

Le congrès se déroulera sur 1 jour.

Environ 150 participants sont attendus au Petit Kursaal.

Le budget prévisionnel de ce congrès au rayonnement régional est de 6100€.

En cas d'accord, la dépense totale de 600 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

En cas de non tenue du Congrès / de la Manifestation, le montant versé ne pourra excéder 60 % de la subvention allouée (sauf production de justificatifs de dépenses attestant de dépenses supérieures).

Rappel du soutien financier Ville

Nom de la structure	2022	2023	2024	2025
SAMU 25 - CHU		1 000€		600€

Mmes Frédérique BAEHR (2), Pascale BILLEREY (1) et Marie ETEVENARD (1) et MM. Damien HUGUET (1) et Jean-Emmanuel LAFARGE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- 500 € pour le laboratoire ThéMa, UFR SLHS, Université Marie et Louis Pasteur,
- 700 € pour l'ISTA UR4011 –Université Marie et Louis Pasteur – et APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur,
- 700 € pour le Laboratoire de Psychologie de l'Université Marie et Louis Pasteur-UR3188,
- 1 000 € pour le folklore comtois,
- 600 € pour le SAMU 25 et CHU BESANCON.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention*: 0

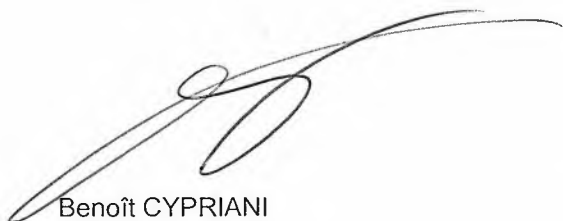
Conseillers intéressés : 6

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Benoît CYPRIANI
Adjoint



Anne VIGNOT